

Appel de projets pédagogiques 2020-2021

Projets d'innovation pédagogique

Afin de soutenir le développement pédagogique du Cégep de l'Outaouais, la Direction des études et de la vie étudiante (DÉVÉ) invite les départements et les programmes à soumettre des demandes de libération dans le cadre du projet de répartition des ressources enseignantes pour la prochaine année scolaire.

Tous les départements et les programmes qui souhaitent présenter des projets qui pourraient favoriser le développement pédagogique et la réussite éducative sont invités à le faire dès maintenant. Il importe de noter que les projets soumis devront s'inscrire dans le cadre des 5 objectifs du [Plan d'aide à l'apprentissage et à la réussite 2019-2024](#).

Le présent document présente les critères de priorisation et de sélection des projets qui seront soumis dans le cadre de l'appel de projets 2020-2021. De même, il explicite la composition du comité qui fera l'analyse des projets pour ensuite en faire la recommandation à la DÉVÉ pour approbation et, le cas échéant, au Comité d'attribution des fonds de la Fondation pour recommandation d'appui financier.

Nous vous invitons donc à présenter vos projets au plus tard le **samedi 4 avril 2020** en utilisant le formulaire prévu à cet effet. Pour obtenir de l'aide dans la rédaction de votre projet, vous pouvez contacter la conseillère ou le conseiller pédagogique attribué à votre programme ou département.

Présentation

Il s'agit de projets visant le développement, la mise en œuvre et la diffusion d'approches novatrices en enseignement de même que de projets visant l'amélioration de la réussite, de la persévérance et de la diplomation.

Les projets de cette catégorie seront financés par le biais des ressources hors-norme dédiées à la réussite. Considérant les ressources disponibles, nous estimons qu'il sera possible de retenir une dizaine de projets d'innovation pédagogiques en 2020-2021. La Fondation du Cégep de l'Outaouais pourra par ailleurs contribuer au financement des projets de cette catégorie dans le respect de ses objectifs¹.

Demandes de libération

Il importe de noter que le nombre d'heures à consacrer aux différents projets se calcule selon la formule suivante :

$$\text{Nombre d'heures} = \text{Nombre d'ETC}_{\text{lib}} * 32,5 \text{ h./sem.} * 41,6 \text{ semaines}$$

À titre d'exemple : Une libération de 0,10 ETC représente en fait $0,10 * 32,5 * 41,6$, soit 135,2 h de travail. Bien entendu, ces 135,2 h de libération pourraient être prises à une seule session si le projet l'exige.

Merci de tenir compte de cette formule dans le dépôt de votre demande et de proposer un plan de travail ou un calendrier qui justifie la libération demandée.

Demande de ressources financières

Outre le financement des libérations enseignantes, il est aussi possible, dans le cadre du présent appel de projets, de demander des ressources financières pour des équipements ou du matériel nécessaire à la réalisation du projet soumis. Ces demandes seront analysées par le comité d'analyse des projets.

Comité d'analyse des projets

Le comité d'analyse des projets aura la composition suivante :

- La Direction adjointe des études, responsable du Service de recherche et de développement pédagogique (SRDP) ;
- 1 Direction adjointe des études, responsable d'un secteur d'enseignement ;

¹ Pour plus d'information à ce sujet, consulter le site web de la Fondation du Cégep de l'Outaouais à l'adresse : <https://fondation.cegepoutaouais.qc.ca> .

- 1 conseillère pédagogique ;
- 1 intervenante du Service d'aide à la réussite et au cheminement scolaire (SARCS) ;
- 3 représentants du personnel enseignant, dont un membre du CRT ;

Un représentant de la Fondation pourra se joindre à ce comité.

Admissibilité et critères d'évaluation

Les critères² qui serviront à l'analyse de ces projets sont :

- Lien avec les objectifs du PAAR ;
- Amélioration de la réussite chez les étudiantes et étudiants ;
- Développement d'outils pédagogiques novateurs ;
- Retombées au sein du département, du programme et même à l'échelle du Cégep ;
- Pérennité du projet ;
- Possibilité de transfert du projet ;
- Projet dont les objectifs sont en lien avec une problématique bien identifiée ;
- Rayonnement ou lien avec la communauté ;
- Présence de partenaires ;
- Modalités de diffusion assurant le plus large partage possible.

Il importe par ailleurs de noter que les fonctions faisant partie du volet 1 de la tâche enseignante ne sont pas admissibles comme projets pédagogiques.

Déposer une demande

La date limite pour déposer une demande de projet d'innovation pédagogique est

le 4 avril 2020.

Pour déposer une demande, il convient de remplir le formulaire électronique disponible à l'adresse

<https://forms.gle/EJ11BsNxu6en6Roq6>

² L'ordre de présentation des critères ne constitue pas un ordre de priorité. Le comité d'analyse des projets verra à identifier les critères à privilégier.